

N° 38519

Le 9 mai 2019

May 9, 2019

ENTRE :

Syndicat de professionnelles et
professionnels du gouvernement du Québec

Demandeur

- et -

Procureure générale du Québec

Intimée

- et -

Association professionnelle des ingénieurs
du gouvernement du Québec et Syndicat de
la fonction publique et parapublique du
Québec inc.

Intervenants

BETWEEN:

Syndicat de professionnelles et
professionnels du gouvernement du Québec

Applicant

- and -

Attorney General of Quebec

Respondent

- and -

Association professionnelle des ingénieurs
du gouvernement du Québec and Syndicat de
la fonction publique et parapublique du
Québec inc.

Intervenors

JUGEMENT

La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt de la Cour d'appel du Québec (Québec), numéro 200-09-009525-178, 2018 QCCA 2161, daté du 17 décembre 2018, est rejetée sans dépens.

JUDGMENT

The application for leave to appeal from the judgment of the Court of Appeal of Quebec (Québec), Number 200-09-009525-178, 2018 QCCA 2161, dated December 17, 2018, is dismissed without costs.

J.C.S.C.
J.S.C.C.